

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Département du Calvados Commune de Courtonne-la-Meurdrac

### Règlementation, Temporaire de Stationnement interdit Allée Minieri du 23 Juin 1989 (En agglomération) pour Travaux du réseau électrique

Le Maire de Courtonne-la-Meurdrac,

Vu les articles L2212-1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route ;

Vu l'article R610.5 du code Pénal,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié et complété,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire, en date du 15 juillet 1974 approuvée par l'arrêté du 15 juillet 1974,

Vu l'arrêtés subséquents, portant sur la modification ou la révision des parties 1 à 8 « signalisation temporaire » du Livre I de l'instruction susvisée, notamment les arrêtés des 16 février 1988, du 8 avril 2002 et du 31 juillet 2002,

Vu la demande en date du 10/03/2021 de l'entreprise LAONNOISE DE TRAVAUX PUBLIC 13 rue de la Rivière 02000 ETOUVELLES pour le compte de ENEDIS, en charge des travaux de déplacement d'un coffret de réseau électrique pour la future chaufferie bois communale située Allée Minierie du 23 juin 1989 à Courtonne-la-Meurdrac.

**Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de la route, des riverains, des écoliers, des personnels de chantier et permettre la réalisation des travaux, il est nécessaire de réglementer provisoirement l'interdiction du stationnement sur la place de l'Allée Minierie du 19 juin 1989, Vu l'intérêt général ;**

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Du 19 avril 2021 au 07 mai 2021, le stationnement est interdit sur la place en haut de l'Allée Minierie du 23 juin 1989.

**ARTICLE 2 :** La circulation devra être restreinte pendant la durée du chantier.

**Article 3 :** Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4 :** monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Courtonne-la-Meurdrac, 19 mars 2021

Le Maire, Eric Boisnard

